

**ARRETE N°T 2025/036**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,
- VU** la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
- VU** la demande du 04 juin 2025 de la société SOGECA,

**CONSIDERANT** que les travaux sur le réseau électrique à réaliser par la société SOGECA pour le compte de Strasbourg Électricité Réseaux, sis **chemin du Widsal** ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement réglementés.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation **chemin du Widsal** seront réglementés **du 11 au 25 juin 2025** de la façon suivante :

- le stationnement sera interdit dans la zone des travaux ;
- la chaussée sera ponctuellement rétrécie ;

**ARTICLE 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société SOGECA, ayant siège 4 rue du Ried à Herrlisheim (67850).

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

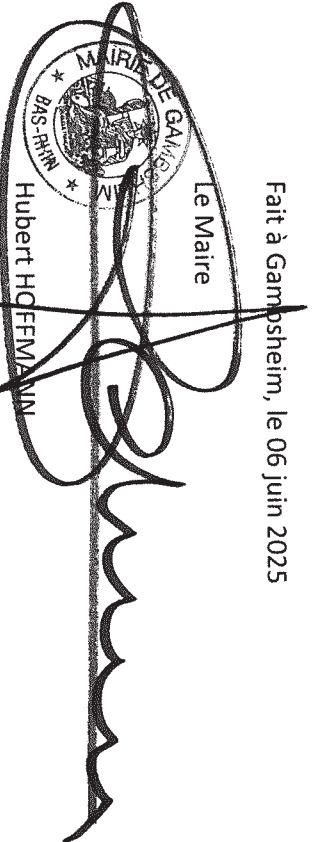
**ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gambsheim,
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gambsheim,
- Monsieur le Directeur de Strasbourg Électricité Réseaux
- Monsieur le Directeur de la société SOGECA.

Fait à Gambsheim, le 06 juin 2025

Le Maire



Hubert HOFFMANN